

POURQUOI ADHÉRER ?



TARIFS COMPÉTITIFS

L'achat en masse permet de réduire les coûts.
Le groupement garantit des prix fixes et jusque là inférieurs aux TRV.



EXPERTISE DE PROXIMITÉ

La complexité des marchés d'énergie nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures et les échanges avec les fournisseurs.



UN OUTIL PERFORMANT

"e-MAGE" est un espace multi-fournisseurs intégrant des services sur mesure : contrôle automatique des factures, alerte des dérives de consommation, optimisation tarifaire...



SOUPLESSE

En tant qu'adhérent, vous pouvez ajouter des points de livraison en cours de marché.



SERVICE ASSOCIÉ

Vous disposez d'un interlocuteur dédié par fournisseur.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Possibilité de bénéficier d'une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine.

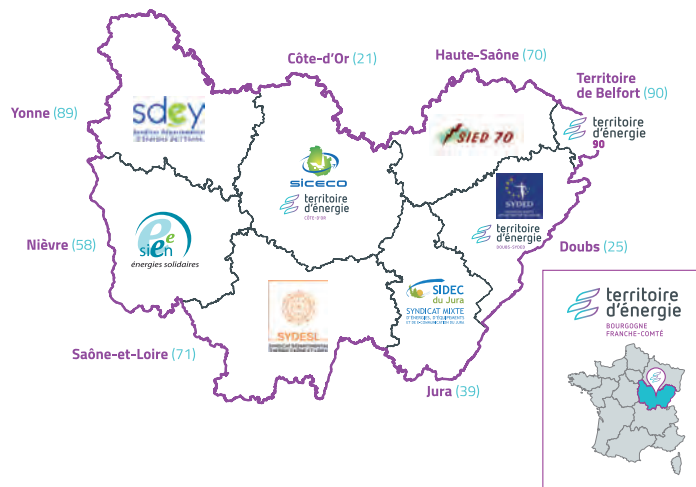
À RETENIR

Une stratégie d'achat à la pointe
face à la volatilité des prix

Notre expertise nous permet d'acheter en plusieurs fois les volumes dans l'année.
C'est ce qu'on appelle l'**achat fractionné**.

CARTE DU GROUPEMENT

8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté
s'unissent pour apporter leurs compétences
de manière indépendante et neutre



VOTRE INTERLOCUTEUR

PILOTE DU GROUPEMENT D'ACHAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Jérémie FOURAGE

Tél. 03 86 59 76 90

achat-energies@sieeen.fr

SIEEEN

Service achat vente énergies
7, place de la République – 58027 NEVERS
www.sieeen.fr

Conception : Territoire d'énergie 90 - Septembre 2020

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES

Rejoignez
le groupement d'achat
des 8 syndicats d'énergie
de Bourgogne-Franche-Comté

MAÎTRISEZ
VOS FACTURES D'ÉNERGIES

 **territoire
d'énergie**
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



UN MARCHÉ OUVERT À LA CONCURRENCE

Les marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité sont libéralisés depuis 2007 pour tous les consommateurs. Chacun est libre de choisir ses fournisseurs d'énergie.

Le groupement d'achat porté par les syndicats d'énergie vous dispense des procédures de mise en concurrence des fournisseurs.

Sont inclus : tous vos contrats d'électricité et de gaz naturel, qu'ils soient au tarif réglementé de vente (TRV) ou non.

Sont exclus : les contrats de propane, fuel et bois.

ACTUALITÉ

La loi Energie Climat 2019 élargit la suppression des TRV aux contrats :

⚡ D'ÉLECTRICITÉ ≤ 36 kVA

Pour les professionnels de plus de 10 salariés avec un CA > 2 M€.

🔥 DE GAZ NATUREL ≤ 30 MWh/an

Pour tous les professionnels.

QUI SONT LES SYNDICATS D'ÉNERGIE ?

Ce sont des établissements publics constitués par les communes de leur département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Ils réalisent d'importants travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication pour le compte de leurs communes adhérentes.

À NOTER

Retrouvez toute l'actualité mensuelle du SIEEEN en vous inscrivant sur :

www.sieeen.fr

QUI PEUT ADHÉRER ?

Les professionnels, dont le siège social est situé en Bourgogne-Franche-Comté.

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

- Communes
- Groupement de communes
- Autres collectivités
- CCAS...

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

- Bailleurs sociaux
- Établissements d'enseignement
- Établissements santé
- Maisons de retraites
- SEM
- Entreprises privées...

COÛT DE LA COTISATION

Elle est fonction :

- de la consommation d'énergie en électricité et/ou en gaz naturel,
- de la durée d'utilisation du marché.

Consommation globale ≤ 100 MWh/an

Coût adhésion 30 € TTC /année de fourniture

Consommation globale > 100 MWh/an

Coût adhésion 0.30 € TTC /MWh/année de fourniture

À SAVOIR

Des exonérations peuvent être possibles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre syndicat d'énergie.

ADHÉSION SUR NOTRE SITE :

www.sieeen.fr



> ADHÉSION AU GROUPEMENT

🔥 Gaz : avant mars 2021

⚡ Électricité : avant février 2022

Délibération puis envoi des documents d'adhésion*.



> MISE EN CONCURRENCE

🔥 Gaz : printemps 2021 ⚡ Électricité : printemps 2022

Consultation des fournisseurs et attribution des marchés de gaz naturel et électricité.



> ACHAT

🔥 Gaz : automne 2021 ⚡ Électricité : automne 2022

Acquisition des volumes de gaz naturel et d'électricité sur les marchés de gros.



> BASCULE DES CONTRATS

🔥 Gaz : fin 2021 ⚡ Électricité : fin 2022

Validation* et transfert des contrats d'énergie auprès des fournisseurs retenus.



> EXÉCUTION

Début 2022 à fin 2025

🔥 Gaz : du 01/01/2022 au 31/12/2024

⚡ Électricité : du 01/01/2023 au 31/12/2025

* à la charge de l'adhérent

LE GROUPEMENT AUJOURD'HUI, C'EST...

24 Marchés depuis 2014

1 740 Adhérents

700 GWh/an

69 M€ facturés d'énergies / an

33 000 Points de livraison